

SEANCE du : **12 septembre 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le douze septembre à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de BRESSUIRE s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Emmanuelle MENARD, Maire, à la suite de la convocation faite le 6 septembre 2022.

ETAIENT PRESENTS

Anne-Marie BARBIER	Yannick CHARRIER	Constance MACKOW	Philippe ROBIN
Philippe BARON	Bruno COTHOUIS	Emmanuelle MENARD	Anne ROUX
Thierry BAUDOUIN	Sandrine DELUGEAU	Jean-François MOREAU	Marinette TALLIER
Bérangère BAZANTAY	Pascale FERCHAUD	Nathalie MOREAU	Rodolph THIBAUDEAU
Hélène BROSSEAU	Marie-Laure FOUILLET-MERLEAU	Jean-François MORIN	Véronique VILLEMONTAIX
Bruno BODIN	Pascal GABILY	Pierre MORIN	
Pierre BUREAU	Etienne HUCAULT	Arnaud PRINTEMPS	
Sandra CAILTON	Marie JARRY	Alain ROBIN	

POUVOIRS / ABSENTS / EXCUSES

Anita BRIFFE à Pierre MORIN	Jamel CHENIOUR à Thierry BAUDOUIN	Stéphanie FILLON à Véronique VILLEMONTAIX
Florence BAZZOLI		

Secrétaire de séance : Etienne HUCAULT, assisté des services de la Ville sous couvert de la Directrice Générale des Services.
Assistait également : Delphine CHESSERON - Directrice Générale des Services

**Transport vers les classes aménagées - Consultation**

Une consultation a été lancée auprès des entreprises de transport de Bressuire et les environs pour le trajet « Aller » des collégiens de leur établissement scolaire vers les structures sportives dans le cadre des classes aménagées.

Pour information :

- ✓ Prix du transport aller simple, les parents assurent le retour
- ✓ Les élèves des établissements scolaires proches des équipements sportifs font le trajet à pied, le nombre d'élèves à transporter sera finalisé par les établissements scolaires.
- ✓ Ce tarif comprend la mise à disposition d'un autocar de 50 places avec un conducteur
- ✓ Le trajet s'effectue le lundi, mardi, jeudi et vendredi des établissements scolaires vers les complexes sportifs.

Ci-dessous les tarifs proposés pour l'année scolaire 2022/2023 :

- La société Alliance Atlantique propose le prix forfaitaire de 56 € TTC/ trajet par bus
- La société Scodec propose le tarif de 50 € TTC / trajet pour 1 bus et 65 € pour deux bus

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants, le Conseil Municipal décide :

- **DE RETENIR** la proposition de la Scodec.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme

Le Maire,

Emmanuelle MENARD



Accusé de réception en préfecture
079-217900497-20220921-DG_DEL_2022_172-DE
Date de télétransmission : 21/09/2022
Date de réception préfecture : 21/09/2022